Cuc
FRC.
3743

ETAT EXACT des Signatures, telles qu'elles se trouvent apposées à l'acte de protestation signifié à la commission intermédiaire des Etats de Dauphiné, & à Monseigneur l'Archevêque de Vienne, président des Etats de la Province, les 6 & 8 avril 1789, *de la part de M. le Comte de Mercy, agissant en vertu d'une procuration de MM. le Marquis de Grammont, le Marquis Dupuy-Montbrun & le Comte de Flotte; lesquels se sont dit, dans l'acte de procuration*, Députés des deux premiers Ordres du Dauphiné, chargés des pouvoirs d'un très-grand nombre de Membres de ces deux Ordres, *avec observations y relatives.*

Cette liste de Signatures certifiée sincere par M. le Comte de Mercy.

Noms de MM. les Opposans, & de ceux que l'on a présentés comme tels.	*Observations faites d'après les procès-verbaux de l'Assemblée de Vizille du 21 Juillet, de celles de Romans des 5 septembre & 2 novembre, & de l'Assemblée des Etats du premier décembre* 1788.
POUR LE CLERGÉ.	
L'Archevêque d'Embrum.	A assisté aux Assemblées de Romans par le ministere de son procureur. fondé; a été Membre des Etats; a concouru à l'élection des Députés aux

Etats-Généraux par ſon ſuffrage donné au ſcrutin, & a ſigné leur nomination & leurs pouvoirs.

L'Evêque de Die.

A aſſiſté à une Aſſemblée de Romans par le miniſtere de ſon Procureur fondé ; a été Membre des Etats ; a concouru à l'élection des députés aux Etats-généraux par ſon ſuffrage donné au ſcrutin, & s'eſt abſtenu de ſigner leurs pouvoirs ſans en prévenir l'Aſſemblée.

L'Evêque de Gap.

A aſſiſté aux Aſſemblées de Romans par le miniſtere de ſon procureur fondé ; a été Membre du doublement des Etats ; a été rapporteur du travail de la commiſſion chargée de rédiger les pouvoirs ; a concouru à l'élection des Députés aux Etats-généraux par ſon ſuffrage donné au ſcrutin, & a ſigné leur nomination & leurs pouvoirs.

L'Abbé de Leyssin.

A aſſiſté à l'Aſſemblée de Vizille ; a été Membre des Etats ; a concouru à l'élection des Deputés aux Etats-généraux par ſon ſuffrage donné au ſcrutin, & a ſigné leur nomination & leurs pouvoirs.

L'Abbé de Saint-Genis.

A été membre des Etats, & a concouru à l'élection des Députés aux Etats-Généraux par ſon ſuffrage donné au ſcrutin, & a ſigné leur nomination & leurs pouvoirs ; il a

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

été Député de son chapitre aux deux Assemblées de Romans.

L'Abbé d'Aurel, *Vicaire général.*

A concouru en qualité de Doyen du chapitre de Valence, au choix que fit le chapitre, le siege vacant, de trois Députés aux Assemblées de Romans, & d'un Député de son chapitre aux Etats.

De Chantemerle, *Vicaire général.*

A assisté aux Assemblées de Romans, en qualité de Procureur fondé du chapitre de Valence, le siége vacant.

De la Rolliere, *Archidiacre.*

Mort depuis quatre ans.

De Monicault, *Vicaire-général, Chanoine de Valence.*

A écrit à la commission intermédiaire qu'il avoit refusé *formellement* de signer toutes les réclamations des opposans.

L'abbé de Saint-Pierre, *Vicaire-général.*

A été Député de son chapitre aux Assemblées de Romans.

L'Abbé de Vernoux, *Vicaire-général.*

A été représenté avec son chapitre aux Assemblées de Romans & à celle des Etats.

De la Lombardiere, *Syndic.*

A désavoué sa prétendue signature par une lettre adressée à la Commission intermédiaire.

Le Commandeur de Rozans.

A assisté à l'Assemblée de Vizille & à celle de septembre, tenue à Romans ; a été Membre des Etats ; a concouru à l'élection des députés aux Etats généraux par son suffrage donné au scrutin, & a signé leur nomination & leurs pou-

voirs, & a été de plus Commissaire-rédacteur du plan des Etats & du Réglement.

L'Abbé de la Rolliere, *Chanoine de Valence.* — A été Membre des Etats ; a concouru à l'élection des Députés aux Etats-Généraux par son suffrage donné au scrutin, & a signé leur nomination & leurs pouvoirs.

L'Abbé de la Roche-d'Elpy. — Né en Guienne ; a été pourvu depuis quatre ans d'un petit Prieuré en Dauphiné ; a passé l'été dernier à Grenoble, où il n'a pu ignorer l'époque des Assemblées.

L'Abbé de la Villette.

Blanc, *Chanoine.* — *Vide* l'Abbé de Vernoux, même note.

Gautier, *Vicaire-général.* — *Idem.*

Reymond, *Chanoine.* — *Idem.*

Dupuis-Désaudrais, *Chanoine.* — A assisté à l'Assemblée de septembre, tenue à Romans, en qualité de procureur fondé de l'Evêque de Gap.

Robin, *Prieur d'Amps.*

POUR LA NOBLESSE.

ELECTION DE GRENOBLE.

Le Marquis de Montaynard. — A été convoqué pour l'Assemblée de l'élection de Grenoble, pour procéder à la nomination des Députés aux Etats

de la province, par une lettre de M. le Comte de Revol, l'un des Syndics.

LE MARQUIS DE MARCIEU. — A adhéré aux délibérations de l'Assemblée de Vizille & de celle de Romans, du mois de septembre; a assisté à celle du mois de novembre; a été Membre des Etats; a concouru à l'élection des Députés aux Etats généraux par son suffrage donné au scrutin, & a signé leur nomination & leurs pouvoirs.

LE MARQUIS DE LA TOUR-DUPIN. — A assisté à l'Assemblée de Vizille & à celle de Romans, du mois de novembre; a été Membre des Etats; a concouru à l'élection des Députés aux Etats généraux par son suffrage donné au scrutin, a signé leur nomination & leurs pouvoirs.

MONTCHENU.

LE MARQUIS DE MELAT. — A désavoué sa signature; ce fait est prouvé par l'aveu écrit & signé de Messieurs les opposans.

LE COMTE DE MELAT. — Fils de Famille, n'ayant aucun genre de propriété, a assisté à l'Assemblée de Vizille.

LE CHEVALIER DE MURAT. — A adhéré aux délibérations prises à l'Assemblée de Romans, du mois de septembre.

DE BEAUVET DE FONTBELLE. — Fils de Famille, n'ayant aucun genre de propriété, vivant

chez son pere, qui n'a fait aucune protestation.

LE COMTE DU BOURG.

ELECTION DE MONTELIMART.

LE DUC DE CADEROUSSE. — A assisté à l'Assemblée de Vizille ; a été Membre des Etats ; a concouru à l'élection des Députés aux Etats Généraux par son suffrage donné au scrutin, & n'étoit point séant à l'Assemblée le jour de la signature des pouvoirs.

LE MARQUIS DE GRAMMONT. — Fils du précédent, n'ayant ni propriété ni habitation dans la province.

LE MARQUIS DUPUY-MONTBRUN. — A assisté aux Assemblées de Romans ; a été Membre des Etats & un des syndics de la Noblesse, chargés de la convocation ; a concouru à l'élection des Députés aux Etats généraux par son suffrage donné au scrutin, & étoit absent de Romans le jour où on signa leurs pouvoirs.

LE COMTE D'URRE — *Vide* la lettre du Comte d'Urre, page 22.

LE COMTE DE LA COSTE. — A assisté à toutes les Assemblées de Vizille & de Romans ; a été un des Syndics pour la convocation ; a été élu Membre des Etats ; a concouru à l'élection des Députés aux Etats généraux par son suffrage donné au scrutin, & s'est

abſtenu de ſigner leurs pouvoirs, ſans en prévenir.

LE MARQUIS DE LATIER. — A fait vérifier ſes preuves pour être éligible aux Etats.

D'ALAUSIER. — A été membre du doublement; a concouru à la nomination des Députés aux Etats généraux, & a ſigné leur nomination & leurs pouvoirs.

LE MARQUIS DE BANNE DE PUIGIRON. — A concouru à la nomination des Députés des Etats & du doublement.

LE COMTE DE BANNE DE PUIGIRON. — Fils du précédent, n'a aucune propriété.

D'ARCHIMBAULT. — A concouru, dans l'Election de Montelimart, à la nomination des Députés aux Etats, ainſi qu'à leur doublement; a adhéré à l'Aſſemblée de Vizille.

LE MARQUIS DE BROSSARD. — Normand d'origine; n'eſt pas connu en Dauphiné, quoiqu'il y ait une propriété.

DE SAINT-FERRIOL.

DE BONNOT. — Il n'y a point de Gentilshommes de ce nom en Dauphiné, que M. d'Archimbault cité plus haut.

DE ROQUART. — Habite le Comtat; y a toute ſa fortune, à quelques fonds près, qu'il peut avoir en Dauphiné.

DE LOLLE.

DE MOLAN.

Personne n'est connu sous ce nom en Dauphiné, que M. le Marquis d'Urre, dont on vient de parler ci-dessus; il y a apparence que c'est un double emploi.

LE MARQUIS DE BEAUNE.

A déclaré n'avoir signé aucune protestation, par une lettre qu'il a adressée à la Commission intermédiaire. MM. les opposants conviennent qu'il a été fait une faute d'orthographe, & qu'on doit lire Banne, nom que porte M. de Puigiron le fils, cité ci-dessus.

LE COMTE DE CONDORCET.

ELECTION DE VIENNE.

LE MARQUIS DE BEAUMONT D'AUTICHAMP.

LE VICOMTE DE VAULX.

A assisté à l'assemblée de Vizille & à la premiere de Romans.

LE CHEVALIER DE LARNAGE.

LE MARQUIS DE LEYSSIN.

A adhéré aux délibérations de l'assemblée de Romans du mois de septembre; a été membre du doublement des Etats; a concouru à l'élection des Députés aux Etats-Généraux par son suffrage donné au scrutin, & a signé leur nomination & leurs pouvoirs.

LE COMTE DE MERCY.

A adhéré aux délibérations de l'Assemblée de Romans, du mois de septembre; a assisté à celle

celle du mois de novembre; a été Membre des États, & est un des Syndics de l'Élection de Vienne; a concouru à l'Élection des Députés aux États-Généraux, & s'est abstenu de signer sans en prévenir l Assemblée.

Le Marquis de Menon.

De Moidierf. — A assisté aux deux Assemblées de Romans & à celle de Vizille.

Le Marquis de Neyrieu de Domarin. — A assisté à la premiere Assemblée de Romans, & à celle de Vizille.

D'Angelin. — A adhéré à l'Assemblée de Vizille & à celle de Romans du mois de septembre.

De Michallon. — A adhéré à l'Assemblée de Romans du mois de Septembre.

Le Comte d'Aoste. — A adhéré à l'Assemblée de Vizille.

De Mepieu. — A désavoué par écrit sa prétendue signature.

De Jonage. — A assisté aux assemblées de Romans.

Le Comte de Bectos. — A assisté à l'Assemblée du mois de septembre de Romans; a été membre du doublement des États; a concouru à l'élection des Députés aux Etats-Généraux, & a signé leur nomination & leurs pouvoirs.

Le Chevalier de Bectos.	
Le Marquis de Beffroy.	Etranger à la Province, s'eſt marié en Dauphiné; a aſſiſté à l'Aſſemblée de Vizille.
Le Marquis de Talaru.	A déſavoué ſa prétendue ſignature; ſon déſaveu a été conſigné, d'après ſa demande, dans le journal de Paris.
Le Marquis de la Salle	
Le Marquis de Vavre.	A adhéré aux délibérations de Romans, & a aſſiſté en perſonne à celle de Vizille.
De Millieu.	A aſſiſté aux Aſſemblées de Vizille & de Romans, & a concouru à l'élection des Députés aux États de la province, & du doublement.
Le Comte de Portalès la Tourette.	A concouru à la nomination des Députés des États de la province.
De Gallier.	A aſſiſté à l'Aſſemblée tenue à Romans au mois de ſeptembre.
Le Vicomte de Sallmar.	Vient de déclarer par une lettre adreſſée à MM. les Députés aux États-Généraux, qu'il déſavoue l'uſage que l'on a fait de ſa ſignature qu'il n'a donnée que pour le redreſſement de quelques griefs, & non pour priver la province des repréſentants qu'elle a choiſis.

Le Comte de Revol.	A assisté ou adhéré aux délibérations de toutes les Assemblées de Vizille & de Romans.
Le Chevalier de Moydieu.	A assisté à l'Assemblée de Vizille & à celle de Romans du mois de septembre.
De Rigaud de Terrebasse.	A désavoué par écrit sa prétendue signature par une lettre adressée à la commission intermédiaire.
De Cessieu.	A assisté ou adhéré aux assemblées de Vizille & de Romans.
Le Marquis de Bienassis.	A été élu Membre des Etats; a concouru à l'Élection des Députés aux États-Généraux, & a signé leur nomination & leurs pouvoirs.
Le Vicomte de Leyssin.	A assisté à l'assemblée de Vizille & à celle de Romans du mois de septembre; a été Syndic pour la convocation de son Ordre dans l'Election de Vienne; a concouru à l'élection des Députés aux États-Généraux, par son suffrage donné au scrutin, & a signé leur nomination & leurs pouvoirs.
Le Marquis de Chaponnay-Morancé.	A assisté à l'assemblée de Romans du mois de septembre; il est membre de l'Assemblée provinciale de Lyon, qu'il habite.
Le Vicomte de Chaponnay-Morancé.	Fils du précédent, n'a aucune propriété en Dauphiné.

Le Comte de Chaponnay-Morancé.	Second fils du précédent, n'a aucune propriété
Le Baron de Chaponnay-Morancé.	Troisieme fils du précédent, n'a aucune propriété.
L'abbé de Chaponnay-Morancé, *Vicaire-général de Senlis.*	Quatrieme fils, n'a ni propriété ni domicile en Dauphiné.
Le Chevalier de Jonage.	A adhéré à l'Assemblée de Vizille.
Le Chevalier de Salmart.	Mineur.

ÉLECTION DE ROMANS.

Le Vicomte de Tournon.	A assisté à l'assemblée de Vizille & aux deux Assemblées de Romans.
Le Marquis de Beausemblant.	A été à toutes les Assemblées ; a été membre des Etats; a concouru à l'élection des Députés aux Etats-Généraux, par son suffrage donné au scrutin, & a signé leur nomination & leurs pouvoirs. Il a de plus été un des Commissaires-rédacteurs du plan du réglement des Etats.
Le Marquis de Chatelard.	A assisté à toutes les assemblées, tant de Vizille que de Romans; a concouru à la nomination des Députés aux Etats de la province & du doublement.

Le Marquis de Montchenu.	Commandant en Vivarais.
Le Comte de Murat.	
Le Vicomte de Murat-Montferrad.	N'a ni propriété ni domicile en Dauphiné.
Le Comte de Murat Murinais.	A adhéré aux délibérations de l'Assemblée de Vizille & de celle de Romans du mois de septembre.
Le Marquis de la Tourette.	Baron du Vivarais, habitant à Tournon, a réclamé aux États, & a obtenu le droit d'être Électeur & éligible à la forme du réglement.
La Perouze.	
Le Comte de Sibut.	A assisté aux assemblées de Vizille & de Romans.
Le Marquis Perrotin de Bellegarde.	A concouru à la nomination des Députés aux États particuliers de la province & du doublement.
Borel de l'Étang.	
Macla.	Habite le Lyonnois, où il a tous ses biens; s'est marié en Dauphiné.

ELECTION DE GAP.

Du Sceau, *Major de Gap.*	On ne lui connoit aucune propriété en Dauphiné.
Le Comte de Flotte.	A été élu Membre des États; a concouru à l'Élection des Dé-

putés aux États-Généraux, par son suffrage donné au scrutin, & s'est abstenu de signer sans en prévenir l'Assemblée.

LE MARQUIS D'ABON. — Mêmes observations que ci-dessus; Membre des États; a concouru à l'élection des Députés aux États-Généraux, par son suffrage donné au scrutin.

LE COMTE DE CONDORCET. — On ne connoît en Dauphiné qu'un seul comte de Condorcet, dont il est parlé ci-dessus; il y a apparence que c'est un double emploi.

LE MARQUIS D'HUGUES. — Habite ordinairement en Provence; a opté pour les États de Dauphiné; en a été Membre; a concouru à l'élection des Députés aux États-Généraux, par son suffrage donné au scrutin, & a signé leur nomination & leurs pouvoirs.

LE COMTE DE REVIGLIASC DE VEYNES. — A été à toutes les Assemblées, & a été un des Syndics de l'élection de Gap pour la nomination.

DE LA PEROUSE. — Officier du Génie, employé à Mont-Dauphin; a réclamé la faculté d'être éligible aux États.

DE PRUNIERE.

DE BAILE. — A désavoué sa prétendue signature par une lettre écrite à la Commission intermédiaire.

DE ROCHEBLAVE.

De Rocheblave.	
De Pons.	
Blanc de Vicomarque.	A concouru à la nomination des Députés dans l'élection de Gap.
Le Chevalier de Rozan.	Déjà compris plus haut dans l'ordre du Clergé, ſous le nom de Commandeur de Rozan.
Le Baron de Flotte.	Habite à Luc, n'a aucune propriété en Dauphiné, a adhéré à l'Aſſemblée de Vizille.
Dupilhons.	A aſſiſté à toutes les Aſſemblées.
De Polastre.	
Le Comte Sceau de la Croix.	N'eſt pas connu dans la Province.
De Pons, de Briançon.	Double emploi, ne faiſant qu'une même perſonne avec celui cité plus haut.
Le Chevalier d'Abon.	Ne poſſéde aucun bien en Dauphiné, les biens de ſa famille ſont en Provence.

ELECTION DE VALENCE.

Le Vicomte d'Allard.	A été à l'Aſſemblée de Romans; a été Membre du doublement des Etats; a concouru à l'élection des Députés aux Etats-Généraux par ſon ſuffrage donné au ſcrutin, & a ſigné leur nomination & leurs pouvoirs, & l'un des commiſſaires-rédacteurs du mandat.

Le Marquis de Rostaing.	A assisté aux Assemblées de Romans, & a concouru à la nomination des Députés aux Etats de la Province de l'Election de Valence ; a adhéré à l'Assemblée de celle de Vizille.
Le Marquis de Ladeveze.	Commissaire de la Noblesse pour le doublement de l'Élection de Montelimart.
Le Marquis de Vesc.	A désavoué sa signature par une lettre adressée à la Commission intermédiaire.
Le Marquis d'Arbalestrier Mortclar.	Major de Mont-Dauphin.
d'Athenolt.	A assisté à l'assemblée de Romans du mois de Septembre.
Le Marquis de la Tourette.	Le même est déjà cité à l'Election de Romans. Double emploi, à moins que ce ne soit la moitié du nom ci-dessus, M. d'Athenolt s'appellant d'Athenolt de la Tourette.
Le Comte de Ladeveze.	Fils mineur du Marquis de Ladeveze cité ci-dessus.
Le Chevalier de la Bretonniere.	A adhéré à l'Assemblée de Vizille.
Le Vicomte d'Arbalestrier.	A concouru à la nomination des Députés aux Etats, de l'Election de Montelimart.
De la Gardette.	Ne fait qu'une même personne avec le précédent Vicomte d'Arbalestrier, s'appellant

lant d'Arbaleſtrier de la Gardette.

De la Rolliere.

A été membre du doublement des Etats ; a aſſiſté à l'Aſſemblée de Romans, du mois de Septembre; a concouru à l'Election des Députés aux Etats-Généraux, par ſon ſuffrage donné au ſcrutin, & a ſigné leur nomination & leurs pouvoirs.

Le Chevalier de Lancelin de la Rolliere.

Frere du précédent, a aſſiſté à l'Aſſemblée de Romans; a concouru à la nomination des Députés de l'Election de Valence aux Etats de la Province, a adhéré à l'Aſſemblée de Vizille.

Le Chevalier de Montrond.

A aſſiſté à la ſeconde Aſſemblé de Romans, & a coucouru à la nomination des Députés aux Etats.

De Marquet.

A été membre des Etats; a aſſiſté à l'Aſſemblée de Romans, du mois de novembre; a concouru à l'Election des Députés aux Etats Généraux, par ſon ſuffrage donné au ſcrutin, & a ſigné leur nomination & leurs pouvoirs.

Le Marquis de Jansac.

A aſſiſté à la ſeconde Aſſemblée de Romans ; a concouru à la nomination des Députés aux Etats de la Province.

Le Marquis de la Roquette.

A été aux deux aſſemblées de Romans; a concouru à Valence à la nomination des dé-

putés de cette Election aux Etats de la province, ainsi que du doublement.

LE MARQUIS DU CHASTELIERS. — Même observation; a adhéré de plus à l'Assemblée de Vizille.

Depuis la signification des Signatures ci-dessus, sur lesquelles on vient de faire des observations, il a été donné un état nouveau par forme de supplément, où se trouve répétée une grande partie des signrtures ci-dessus mentionnées, & en outre celles de

L'ABBÉ PELLET. — Inconnu dans la Province.

L'ABBÉ DE SIEYES. — A assisté aux deux assemblées de Romans en qualité de Député de l'Eglise d'Embrun; a été Député au doublement des Etats; a concouru à l'Election des Députés aux Etats-Généraux, par son suffrage donné au scrutin, & a signé leur nomination & leurs pouvoirs.

L'ABBÉ L'AGIER DE VAUGELAS. — A assisté à l'Assemblée de Romans, du mois de Septembre, en qualité de Procureur fondé de l'Evêque de Die, a été un des Rédacteurs-Commissaires du plan des Etats.

LE COMTE DE MERCIEU. — Fils du Marquis, ne possede encore aucun bien en Dauphiné.

LE COMTE RENÉ DE LA TOUR-DU-PIN. — Fils mineur du Marquis de la Tour-du-Pin, âgé de dix-huit ans.

Le Comte d'Angeville,	On ne connoit point de famille de ce nom en Dauphiné, & il n'en eſt point de capitée dans le rôle de la Nobleſſe.
Le Marquis d'Haraucour.	N'a ni propriété, ni domicile en Dauphiné, où même il n'eſt pas né.
Le Vicomte de Barral.	A été à l'Aſſemblée de Vizille; a concouru à la nomination des Députés aux Etats de la Province, & de leur doublement.
D'Abon d'Autray.	Fils du Marquis d'Abon, n'a aucune propriété en Dauphiné.
Chevalier d'Autray.	Frere du précédent; mêmes faits & mêmes obſervations.

Outre les ſignatures ci-deſſus, Meſſieurs les oppoſans avoient mis au bas de leur premier Mémoire, celles de Meſſieurs Desherbeys, de Reynaud, de la Porte & de Vernas; ils n'en ont plus fait uſage depuis leur déſaveu.

Il réſulte de ces obſervations, que tous ceux qui ont aſſiſté aux Aſſemblées de Vizille, de Romans, & à celle des Etats, ou qui ont concouru à la nomination des Députés aux Etats, ont ſanctionné la conſtitution de la Province qu'ils veulent anéantir aujourd'hui.

Nous ignorons ſi cette Liſte ſera augmentée, ou réduite, n'ayant pas eu encore communication des pieces remiſes ſur le Bureau par Meſſieurs les Oppoſans; mais nous déclarons, malgré les obſervations ci-deſſus, n'entendre point reconnoître l'exiſtence des ſignatures non déſavouées. Les déſaveux formels qui ont été faits juſqu'à ce jour, nous donnent certainement le droit de ne pas admettre encore la réalité de la plus grande partie des autres;

& quelle importance d'ailleurs pourroit-on accorder à des signatures qui n'ont point été données dans une Assemblée de Citoyens, mais obtenues sur des Mémoires que l'on a fait circuler dans différentes parties de la province?

Signés, l'Archevêque de Vienne, l'Abbé de Dolomieu, de Saint-Albin, l'Abbé Colaud de la Salcette, le Marquis de Blacons, le Marquis de Langon, le Comte de Lablache, le Comte Antoine d'Algoult, le Comte de Virieu, le Comte de Morges, le Baron de Chaleon, le Comte de Marsane, Mounier, d'Ambezieu, Pison-du-Galant, Berenger, Barnave, Bertrand de Montfort, Revol, Bignan, Chabroud, Blancard, Allard-Duplantier, Cheynet.

PIECES JUSTIFICATIVES

DES DÉSAVEUX.

Copie de la lettre écrite por M. Monicault, Vicaire-Général, à M. le Chevalier du Bouchage, Procureur-Général-Syndic des Etats de Dauphiné.

Valence, le 17 Avril 1789.

JE suis bien surpris, Monsieur, d'apprendre qu'on trouve mon nom au bas d'un mémoire qui contient une opposition à certaines délibérations prises dans les Etats de la Province; j'ai formellement refusé de le signer, quoiqu'il soit assez conforme à mon opinion; mais je n'ai pas cru qu'il me convînt de m'élever contre l'ouvrage de toute la Province, lors d'une assemblée autorisée par le Souverain. J'ai également refusé de signer une lettre adressée à MM. de la commission intermédiaire, & qu'on a colportée ici de maison en maison.

J'ai l'honneur d'être, avec des sentimens respectueux, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur. *Signé*, MONICAULT, *Vicaire-Général.*

Je certifie la présente copie conforme à l'original.

FARCONET, *Secrétaire des Etats par* interim.

Copie de la lettre écrite par M. l'Abbé de la Lombardiere, Chanoine-Sacristain & Syndic du Chapitre de Valence, à M. le Commandeur de Rigaud, Commissaire des Etats de Dauphiné.

Valence, 13 Avril 1789.

M

J'ai été fort surpris de me trouver dans une lettre écrite à M. de Sucy, au nombre de quelques membres du Clergé & de la Noblesse, qu'on lui marque avoir signé une pro-

testation contre la formation des Etats de notre Province ; je vous déclare que je n'en ai point signé, & que je désavoue formellement ma prétendue signature ; vous avez dû la trouver seulement dans une lettre d'adhésion à la formation des Etats.

Vous ferez de mon présent désaveu, tel usage que vous jugerez convenable.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur, votre très-humble & très obéissant serviteur. *Signé*, L'ABBÉ DE LA LOMBARDIERE, *Chanoine-Sacristain & Syndic.*

Et au dos est écrit : à M. le Commandeur de Rigaud; en son absence, à M. le Président de la Commission intermédiaire des Etats de Dauphiné.

Je certifie la présente conforme à l'original.

FARCONET, *Secrétaire des Etats par* interim.

COPIE de la lettre écrite par M. le Comte d'Urre à M. le Chevalier du Bouchage, Procureur-General-Syndic des Etats de Dauphiné.

Grenoble, le 31 Mars 1789.

Parmi les signatures, Monsieur, qui sont à *la suite d'un mémoire d'une partie de la Noblesse & du Clergé*, j'ai vu celle du Comte d'Urre ; comme mon pere & moi sommes les seuls qui prenons ce titre, je crois devoir déclarer que ni l'un ni l'autre ne l'avons signé ; il est même de ma connoissance que personne de ma maison ne l'a signé. Je vous prie, M. le Chevalier, de communiquer ma lettre à MM. de la Commission intermédiaire, & d'aviser aux moyens de rendre mon désaveu public.

J'ai l'honneur d'être, M. le Chevalier, avec les sentimens les plus respectueux; votre très-humble & très-obéissant serviteur. *Signé*, LE COMTE D'URRE.

Je certifie la présente copie conforme à l'original.

FARCONET, *Secrétaire des Etats par* interim.

Copie de la lettre écrite par M. de Bonniot aux Procureurs-Généraux Syndics des Etats de Dauphiné.

A Toures, près Mens, ce 2 Avril.

Je viens de lire, Meſſieurs, à la ſuite des proteſtations de quelques Membres du Clergé & de la Nobleſſe, contre la conſtitution de nos Etats, & contre les réglements faits par les trois Ordres de la Province, une ſignature qui reſſemble à peu près à la mienne, à l'exception de la lettre I qui manque après les N; comme je ne connois point de Gentilhomme dans le bas Dauphiné qui porte ce nom, & que je craindrois qu'on ne m'accusât d'être le ſignataire moi-même, je vous prie de faire inſérer dans tous les papiers publics que je n'ai point ſigné ces proteſtations, que je déclare très-hautement qu'elles ſont contraires à tous mes principes, & que je m'en rapporte uniquement à ceux qui ſont contenus dans les différentes aſſemblées des Ordres, comme étant les miens, dont je ne me départirai jamais.

J'ai l'honneur d'être, avec la conſidération la plus diſtinguée, Meſſieurs, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur. *Signé*, BONNIOT.

Je certifie la préſente copie conforme à l'original.
FARCONET, *Secretaire des Etats*, *par* interim.

Copie de la lettre écrite à M. le Chevalier du Bouchage, Procureur-Général-Syndic des Etats de Dauphiné, de la part de M. le Chevalier de Bonne-Vercors.

A Saillans, le 4 Avril 1789.

J'ai lu avec ſurpriſe, Monſieur, le nom du Marquis de Bonne dans les réclamations de quelques membres de la Nobleſſe; nous ſommes très-ſûrs que, dans l'élection de Montelimart, il n'y a que notre famille qui porte le nom de Bonne, & aucun des Freres & neveux n'a ſigné le mémoire réclamant. Agréez, Monſieur, les aſſurances des ſentimens reſpectueux avec leſquels j'ai l'honneur d'être votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur. *Signé*, le Chevalier DE BONNE-VERCORS.

Et au dos est écrit : à M. le Chevalier du Bouchage, Procureur-Syndic de la Noblesse aux Etats de Dauphiné, à Grenoble.

Je certifie la présente conforme à l'original.

FARCONET, *Secrétaire des Etats par* interim.

Copie de la lettre écrite par M. de Mépieu à M. Mounier, Secrétaire des Etats de la province de Dauphiné.

De Mépieu, le 10 Avril 1789.

Je viens d'apprendre, Monsieur, par voie indirecte, qu'il vient de paroître un Mémoire signé par une partie des Membres de la Noblesse : & comme mon nom y a paru, je vous prierois d'avoir la bonté de faire part de ma lettre à MM. de la commission intermédiaire, ainsi que du désaveu formel que je fais de cette signature, qui a été mise à mon insu par des personnes, à ce que je pense, très-mal intentionnées; d'ailleurs, ce Mémoire ne m'est point du tout connu, ni je n'en ai même point entendu parler, & ce n'est qu'un de mes amis qui m'a dit avoir vu mon nom au nombre des signataires, & que plusieurs personnes y ont été inculpées tout comme je le suis. Etant d'une grande conséquence pour moi que mes Compatriotes & le Public soient désabusés, je vous prie instamment d'aviser aux moyens de leur faire connoître mon désaveu.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant serviteur. *Signé*, MÉPIEU.

Je certifie la présente conforme à l'original.

FARCONET, *Secrétaire des Etats par* interim.

Paris, le 28 Avril 1789.

On vient de me remettre, Monsieur le Comte, un imprimé contenant copie d'une lettre, en date du 4 Avril dernier, signée par vous & MM. de Viennois & de Virieu, & adressée à M. le marquis d'Autichamp. La réponse de ce

ce dernier, du 7 Avril, & enfin, un supplément de signatures à celles dont le premier Mémoire imprimé par une partie de la Noblesse, n'a pû être revêtu.

Je vous avoue que j'ai été fort surpris que l'on me fit figurer dans cette liste à l'article de Romans, n'ayant donné à qui que ce soit, ni signature ni pouvoirs de me représenter. J'ai, en conséquence, l'honneur de vous adresser la protestation que je fais contre cette signature, & je vous prie de vouloir bien la remettre à la Commission intermédiaire.

Comme cette liste de Signataires a été rendue publique, j'ai cru qu'il étoit nécessaire que mon désaveu le fût également. J'adresse, en conséquence, au Journal de Paris, copie de la déclaration que je joins ici, & je prie le rédacteur de vouloir bien l'insérer dans sa feuille le plutôt possible.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Comte, avec un sincere attachement, votre très-humble & très-obéissant serviteur. *Signé*, LE MARQUIS DE TALARU.

A Paris, ce 28 Avril 1789.

Je déclare que c'est mal à propos que mon nom se trouve compris dans la liste des personnes qui ont signé la protestation contre ce qui s'est fait dans le Dauphiné; que je ne me suis mêlé en rien des affaires de cette Province, & n'ai donné ni signature, ni même pouvoirs de m'y représenter. *Signé*, LE MARQUIS DE TALARU.

Paris, le 21 Mai 1789.

Messieurs,

Je ne m'attendois pas, en plaçant ma signature au bas d'un mémoire qui me fut présenté au mois de Février dernier, contenant une réclamation contre l'exclusion des Etats, donnée aux nouveaux nobles & aux fermiers par la nouvelle constitution de notre Province, exclusion que j'ai trouvé injuste, que l'on en feroit usage pour solliciter auprès des Etats généraux la cassation de la nomination des Députés des Trois Ordres que nos Etats ont envoyés aux

Etats Généraux. Je vous avoue que j'ai pensé aussi qu'il seroit plus naturel que chaque Ordre nommât ses députés aux Etats Généraux, ainsi que les Membres à la Commission intermédiaire, & que l'on opinât dans nos Etats par Ordre séparé; mais je désavoue tout autre emploi que l'on a pu faire de ma signature, que je n'ai donnée qu'à un mémoire de réclamation concernant les objets ci-dessus. Je me fais un devoir, Messieurs, de vous faire part de ma façon de penser. Je serois au désespoir que l'on pût croire que je veux contribuer à anéantir la constitution des Etats de ma Province, & à la priver des représentants aux Etats Généraux, qu'elle a choisis.

Je suis avec respect, Messieurs, votre très-humble & obéissant serviteur. *Signé*, LE VICOMTE DE SALLMARD.

COPIE de la lettre écrite par M. Rigod de Terrebasse à MM. les Procureurs-Généraux-Syndics des Etats de Dauphiné.

Lyon le 7 avril 1789.

Messieurs,

Je viens d'avoir connoissance d'un imprimé intitulé, mémoire d'une partie de la Noblesse du Dauphiné; dans le nombre des signatures qui l'accompagnent, j'ai pu reconnoître mon nom, quoique l'orthographe n'en soit pas exacte. J'ai l'honneur de vous déclarer, Messieurs, que mon pere & moi, qui seuls portons le même nom, n'avons ni l'un ni l'autre signé ce mémoire. J'espere que vous voudrez bien faire connoître ma déclaration à MM. de la Commission intermédiaire, & la rendre publique.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Messieurs, votre très-humble & très-obéissant serviteur. *Signé* RIGOD DE TERREBASSE.

Je certifie la présente conforme à l'original.
FARCONET, *Secrétaire des Etats par* interim.

Déclaration de M. de Belle.

Je déclare que je n'ai signé aucune espece de réclamation ni de mémoire pour contredire tout ce qui a été fait en Dauphiné. Cependant, ne connoissant aucun nom dans la Province, qui ressemble au mien, je m'empresse de désavouer la signature qui est à la suite du mémoire d'une partie du Clergé & de la Noblesse de Dauphiné.

Fait à Grenoble, ce 11 avril 1789. *Signé*, de Belle.

Je certifie la présente conforme à l'original.

Farconet, *Secrétaire des Etats par* interim.

A Pierre-Latte, ce 13 avril 1789.

Copie de la lettre écrite par M. d'Allard, à M. le chevalier du Bouchage, Procureur-Général-Syndic des Etats de Dauphiné.

Je ne vous cacherai pas, Monsieur, que j'ai vu avec déplaisir, dans l'extrait du Procès-verbal de la Commission intermédiaire des Etats, du 24 mars 1789, M. le vicomte d'Allard, de l'Election de Valence, cité pour un des protestants contre la constitution, & que dans le procès-verbal du 2 novembre 1788, fait à Romans en Trois Ordres, par faute d'impression, on me donne la qualification de Vicomte, ainsi qu'à lui; ce qui me fait craindre d'être cité pour avoir dérogé à la façon de penser dont je ne me suis jamais départi après avoir donné ma signature; c'est par cette raison que je vous prie, Monsieur, s'il est possible, de faire corriger cette faute sur ledit Procès-Verbal, ou de faire connoître ma façon de penser à toute la Province, ou au moins dans notre Election.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur, votre très-humble & très-humble & très-obéissant serviteur.

Signé d'Allard

Je certifie la présente copie conforme à l'original.

Farconet, *Secrétaire des Etats par* interim.

Déclaration de M. Vesc de Lalo.

A Montelimart le 5 avril 1789.

Messire Antoine de Vesc, chevalier, seigneur de Lalo, Espaluche & autres places, demeurant à Montelimart, déclare que si la signature, *le comte de Vesc*, qu'il a lue avec étonnement au bas d'un imprimé intitulé : „ Mémoire d'une „ partie d'une Clergé & de la Noblesse de Dauphiné. " qui commence par ces mots : „ Sire, le Clergé & la No- „ blesse de votre Province de Dauphiné, &c. „, ladite signature à l'article de l'Election de Valence ; je déclare, dis-je, que si cette signature m'est attribuée, c'est une fausseté insigne, ayant constamment refusé de signer tous papiers relatifs à celui dont il s'agit ; de sorte que cette signature ne me concerne point, d'autant que je ne suis point *Comte de Vesc*, & que je ne connois personne de ce nom. En conséquence je désavoue semblable signature, en foi de quoi j'ai fait la présente. *Signé*, Vesc de Lalo.

Je certifie la présente conforme à l'original.
Farconnet, *Secrétaire des Etats par* interim.

Copie de la lettre écrite par M. Desherbeys à M. le chevalier du Bouchage, Procureur-Général-Syndic.

Vienne le 27 mars 1789.

J'apprends, Monsieur, que MM. de la Commission intermédiaire font une réponse au mémoire qui vient de paroître, signé de quatre-vingt-huit membres du Clergé & de la Noblesse, en réclamation contre ce qui s'est passé à l'Assemblée des Etats ; & comme on a signé mon nom dans ce mémoire, je viens vous prier, Monsieur, d'insérer dans votre réponse, que je m'inscris en faux contre cette signature, protestant que je n'ai point adhéré à ces réclamations, & que je suis bien éloigné de les approuver ; je voudrois même qu'on pût aller à la source de cette fausseté, pour savoir qui a été assez osé pour signer mon nom, dont on n'a pas mis seulement l'orthographe, ainsi qu'on peut le

voir en le comparant aux autres signatures qui ont paru dans les différents Procès-verbaux des Assemblées où j'ai eu l'honneur de me trouver. J'espere que vous voudrez bien me donner cette satisfaction, & me croire avec respect, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant serviteur.

Signé, DESHERBEYS.

Et au dos écrit : A Monsieur le chevalier de Bouchage, Procureur-Syndic de la Noblesse aux Etats de Dauphiné à Grenoble.

Je certifie la présente copie conforme à l'original.
FARCONET, *Secrétaire des Etats par* interim.

COPIE de la lettre de M. le Baron de Verna à M. le Chevalier du Bouchage.

Verna, le 7 avril 1789.

J'ai vu, Monsieur, à la fin d'une brochure ayant pour titre, *Mémoire d'une partie du Clergé & de la Noblesse de Dauphiné*, au nombre des signatures de l'élection de Grenoble, *le Marquis de Vernas*; étant de l'élection de Vienne, & ne prenant point le titre & le nom de *Marquis de Vernas*, j'ignore si c'est mon nom qu'on a voulu signer; en ce cas, je déclare que je n'ai point signé un mémoire contraire à mes principes, & pour en donner une preuve, j'ai l'honneur de vous envoyer la copie d'une lettre que j'ai écrite en réponse à celle qui m'avoit été adressée par un des signataires, le 22 Mars dernier, pour m'engager à adhérer à ce mémoire; desirant que ma façon de penser soit connue, je vous prie d'être persuadé & d'assurer à MM. de la Commission intermédiaire, que je désavoue formellement cette signature, si elle peut me regarder.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble & très-obeissant serviteur. *Signé*, LE BARON DE VERNA.

Je certifie la présente conforme à l'original.
FARCONET, *Secrétaire des Etats par* interim.

COPIE de la lettre écrite par M. le Baron de Verna à M. le Chevalier du Bouchage, Procureur-Général-Syndic des Etats de Dauphiné.

Verna, le 14 avril 1789.

Je viens de recevoir, Monsieur, votre réponse, & vois avec une vraie satisfaction, que vous rendez justice aux sentimens qui m'animent pour la bonne cause; desirant qu'ils soient connus de mes compatriotes, vous me ferez plaisir de rendre mon désaveu public, par la voie de l'impression. Soyez persuadé, Monsieur, des sentimens de respect & d'attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être, votre très-humble & très-obéissant serviteur. *Signé*, LE BARON DE VERNA.

Je certifie la présente copie conforme à l'original.
FARCONET, *Secrétaire des Etats par* interim.

COPIE de la lettre de M. de Moncla à MM. de la Commission intermédiaire des Etats de Dauphiné.

Grenoble, le 26 Mars 1789.

Messieurs,

Je viens de voir un imprimé intitulé, *Mémoire d'une partie de la Noblesse de Dauphiné*, où sont rapportées les signatures de quatre-vingt-trois gentilshommes; j'y ai remarqué un nom qui ressemble beaucoup au mien, & j'ai appris que plusieurs personnes s'y sont déjà trompées; comme je suis fort éloigné d'admettre les principes qu'il renferme, j'ai l'honneur de vous déclarer que je ne l'ai point signé, & que mon nom est Moncla, non pas Monclar.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très-humble & très-obéissant serviteur. *Signé*, MONCLA.

Je certifie la présente conforme à l'original.
FARCONET, *Secrétaire des Etats par* interim.

Copie de la lettre de M. de Moncla à M. Mounier.

Grenoble, le 30 Mars 1789.

Vous êtes trop occupé, Monſieur, pour que je puiſſe eſpérer de cauſer un moment avec vous; je prends donc le parti de vous envoyer une lettre que je viens de recevoir; elle vous prouvera combien il eſt eſſentiel pour moi que le public ſoit détrompé ſur la ſignature Monclar qu'on m'attribue. Je ne ſuis pas fier de mes principes, parce qu'ils ſont ceux de tous les bons citoyens, & qu'on n'eſt point glorieux de ſon devoir; mais je ſuis bien humilié qu'on puiſſe me ſoupçonner d'avoir ſigné un mémoire qui eſt ſi contraire à ma maniere de ſentir & de parler.

J'eſpere, Monſieur, que vous trouverez un moyen de détromper le public; je vous devrai un nouveau ſentiment de reconnoiſſance, ajouté à ceux dont vous pénétrez tous les bons citoyens.

J'ai l'honneur d'être, Monſieur, votre très-humble, très obéiſſant ſerviteur. *Signé*, Moncla.

Je certifie la préſente conforme à l'original.

Farconet, *Secrétaire des Etats par* interim.